



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 2 décembre 2016

Compte-rendu de la Réunion DG/DSC Du 02 décembre 2016

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Richard Henrard (**DSC DT-CB**), Dominique Larroque (**DSC DTRS**) et Dominique Schirmer (**DSC DT-NE**).

Excusé : Sébastien Beudaert (**DSC DT-NPDC**),

Pour VNF :

M. Marc Papinutti (**DG**), M. Olivier Hannedouche (**DRHM/Adj.**), M. Thierry Druenes (**Responsable DR SCT**) et M. Sébastien Legrand (**Juriste**).

Les points à l'ordre du jour sont :

- Point N°1 : Approbation du compte-rendu du 1^{er} septembre 2016,
- Point N°2 : Approbation du compte rendu du 3 novembre 2016,
- Point N°3 : Information relative à l'ICT,
- Point N°4 : Information relative au PPCR,
- Point N°5 : Information relative à la mise en place du télétravail,
- Point N°6 : Information sur le calendrier social 2017,

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

En préambule **Force Ouvrière** lit sa déclaration (cf. : en PJ).

Réponse du DG à la déclaration :

Le DG répond :

Seine-Nord Europe : un protocole financier a été signé la semaine dernière avec les collectivités territoriales concernées. Cela aura pour effet la sortie rapide du décret créant la société de projet, ce qui d'une part va permettre de clarifier la situation des personnels ayant intégré la préfiguration, et d'autre part de préciser le positionnement de l'EPA-VNF sur ce dossier.

PPCR pour les PE-TPE : Il rappelle qu'il a écrit à la Secrétaire Générale du MEEM sur ce sujet, mais qu'il n'a pas réussi à obtenir de réponses à ses questions. Une nouvelle réunion est programmée le 14 décembre 2016. Il ajoute que la DRH du Ministère travaille sur une note de gestion qui imposerait au 1^{er} janvier 2017 un traitement discriminatoire en matière de PTETE, à savoir que les AES qui bénéficieraient d'un reclassement à Chef d'équipe ne pourraient prétendre à la PTETE correspondant à leur nouveau grade, mais continueraient d'être traités comme des AES !

Pour **Force Ouvrière**, il n'y a rien à attendre des démarches engagées auprès de notre Ministère, qui n'a plus qu'un rôle d'exécutant en matière de RH, tout ce qui nous concerne étant désormais décidé à la Fonction Publique. Et ce n'est pas avec la création imminente de la DRH de l'État (qui sera dirigée par le Directeur de la DGAGFP) que les choses vont s'arranger.

Force Ouvrière évoque à ce propos un courrier de Mme la Secrétaire Générale du MEEM qui indique que pour elle, le passage de tous les CEE qui encadrent au grade de CEEP, prévu sur 2 ans permet de résoudre tous les problèmes !

Pour **Force Ouvrière le compte n'y est pas**, et seule une réforme statutaire (**création des grades C2+ et C3+**) accompagnée de mesures de gestion adéquates permettra de se sortir du bourbier actuel dans lequel nous plonge l'application brutale d'un PPCR imposé par le gouvernement (**avec l'appui il est vrai d'organisations syndicales minoritaires**).

Quant à la soi-disant note de gestion que le MEEM pourrait signer concernant la déclinaison de la PTETE dans le cadre du PPCR, **Force Ouvrière attend** d'en prendre connaissance. Si les discriminations évoquées sont bien confirmées, **Force Ouvrière ne manquera pas** de saisir le tribunal administratif qui se fera un plaisir d'annuler de telles dispositions. **Force Ouvrière a en outre exhorté** le DG à se prononcer clairement contre une telle directive et lui a rappelé qu'en qualité de fonctionnaire de l'État, il avait obligation de désobéir à une instruction manifestement illégale !

En tout état de cause, le DG se refuse pour l'instant à verser la PTETE CEE aux anciens AES au 1er janvier 2017 ! **Force Ouvrière** lui a rappelé que les modifications statutaires sont claires : le grade d'AES est supprimé au 1er janvier 2017, **il n'est donc plus possible de s'y référer !**

Le DG envisage de revoir complètement le protocole PTETE et même éventuellement d'y intégrer la PSR et va nous faire rapidement des propositions écrites sur ce que serait pour lui la nouvelle prime propre à l'établissement VNF !

Commentaire Force Ouvrière :

C'est là mettre le pied sur une pente glissante qui risquerait de remettre en cause notre affectation en PNA !

ICT : l'EPA-VNF travaille actuellement à la rédaction d'un projet de décret relatif à l'ICT, qui viendrait assurer la continuité avec le dispositif actuel qui arrive à expiration au 31 décembre 2017. Ce texte qui devrait être envoyé tout prochainement au « guichet unique », prévoit que la rémunération des agents impactés par une réorganisation serait maintenue pour une durée de 5 ans. La date d'entrée en vigueur du nouveau dispositif est le 1^{er} janvier 2018. Il est par ailleurs prévu que les revenus de référence seraient ceux de l'année précédant la réorganisation.

Force Ouvrière, prend acte des éléments présentés mais **dénonce** le fait que dans certaines DT, des réorganisations de l'exploitation sont engagées avec une mise en œuvre début 2017, ce qui exclurait les agents impactés du dispositif projeté. **Force Ouvrière exige** en conséquence que les projets de réorganisation soient suspendus dans l'attente de la sortie des nouveaux textes. En tout état de cause, la mise en œuvre de ces projets ne devra pas intervenir avant le 1^{er} janvier 2018, pour ne plus tenir compte du PPCR.

Pour le DG, il n'est pas envisageable de stopper les réorganisations en cours. Il propose que la rédaction du décret soit ajustée afin que les réorganisations mises en œuvre en 2017 puissent être couvertes par le futur décret. Suite à une question de **Force Ouvrière** sur les revenus de référence, le DG indique qu'il proposera de prendre en compte les revenus de 2017 dans le futur décret.

Commentaire Force Ouvrière :

Si les dispositions envisagées en matière D'ICT vont plutôt dans le bon sens, le projet de décret ne nous a pas été présenté, et nous ne disposons pas à ce jour de garanties suffisantes sur la question de la période transitoire (2017) ni sur celle de la période de référence pour les revenus.

En conséquence, Force Ouvrière continuera d'exiger la suspension des projets de réorganisation tant que le décret ne sera pas sorti, les agents impactés par ces réorganisations ne devant pas être les dindons de la farce !

Bonifications Territoriales ISS :

Le DG a semblé prendre connaissance en séance de la note qu'il avait signée le 31 octobre.

Force Ouvrière, pour sa part, a découvert ce document dans le dossier du CTUP de la DTCB où il était présenté pour information. **Force Ouvrière rappelle** que cette note, qui répond à une demande que seul **Force Ouvrière** avait exprimée en 2015, vise notamment à permettre d'attribuer les 4 points d'ISS de bonification territoriale aux responsables d'UTI.

Cette note n'ayant pas été discutée en amont, **Force Ouvrière souhaite** pouvoir proposer des amendements pour les situations qui auraient pu être oubliées.

Le DG donne son accord.

Gestions des maisons en NAS :

Le DG prend acte que les demandes de modifications du socle NAS n'ont pas été suffisamment concertées en local. Il va donner instruction aux Directeurs Territoriaux afin qu'ils évoquent ces sujets en commission logement puis en CTUP.

Approbation du compte-rendu du 1^{er} septembre 2016 :

– Reporté à une prochaine séance.

Approbation du compte-rendu du 3 novembre 2016 :

– Procès-verbal adopté sous réserve de prise en compte des amendements présentés en séance.

Information relative à l'ICT :

– **Ce point est traité dans la réponse du DG aux déclarations préalables.**

Information relative au PPCR :

– **Ce point est traité dans la réponse du DG aux déclarations préalables.**

Information relative à la mise en place du télétravail :

Le Directeur Adjoint de la DRHM présente le dossier. Il évoque successivement la méthode retenue qui prévoit la mise en place d'un groupe de travail composé d'experts, principalement du siège de l'EPA-VNF. Ce groupe vient d'être mis en place et travaillera jusqu'à l'été 2017. A compter du deuxième semestre, des expérimentations seront menées au siège et à la direction Nord Pas-de-Calais, sur une durée de 6 mois, le déploiement du télétravail étant prévu au 1^{er} janvier 2018.

Pour **Force Ouvrière**, c'est beaucoup trop long et il est impératif que le calendrier soit resserré afin que la mise en œuvre du télétravail soit effective au plus tard au 1^{er} juillet 2017. **Force Ouvrière rappelle** que des expérimentations ont déjà été réalisées au sein de MEEM préalablement à la sortie de l'arrêté Ministériel sur le télétravail, et qu'il aurait été utile d'en faire un bilan plutôt que de chercher à réinventer la poudre.

Force Ouvrière s'étonne par ailleurs du périmètre retenu pour l'expérimentation, et précise que les demandes sont nombreuses dans les autres DT.

Le Directeur Adjoint de la DRHM répond que ni le calendrier, ni la méthode ne sont modifiables. Quant au périmètre de l'expérimentation, il précise qu'il résulte de l'absence de motivation des Directeurs territoriaux sur ce sujet, ces derniers étant plus prompts pour lever le doigt quand il s'agit d'être à la pointe sur des réformes telles que GBCP ou d'autres qui ont des impacts négatifs sur les personnels, que pour s'investir sur un sujet de nature à améliorer les conditions de travail des agents....

Point N° 6 : Information sur le calendrier social 2017 :

M. le responsable de la DRSCT présente le tableau relatif à l'agenda social. Il indique que le document a été modifié pour prendre en compte les dates des congrès qui ont été communiquées en novembre dernier par les trois OS. Il précise par ailleurs qu'un CHSCT extraordinaire consacré à GBCP et aux points non traités le 24 novembre dernier est envisagé le 8 février 2017. La date est confirmée en séance.

Force Ouvrière prend acte de ce nouveau calendrier.

Les DSC *Force Ouvrière* représentants les personnels de l'EPA-VNF

Paris, le 01 décembre 2016

DECLARATION PREALABLE à la réunion DG/DSC du 01 décembre 2016

Force Ouvrière exige que le DG de l'EPA-VNF **porte**, pour les personnels d'exploitation de l'établissement, un dossier statutaire comparable à celui obtenu par les personnels de maîtrise de la Fonction Publique Territoriale, avec la création de grade C2+ et C3+, et l'augmentation du taux de promotion dans le corps des techniciens

Nous rappelons que les AES reclassés Chefs d'Équipes doivent percevoir la PTETE et la PSR correspondant à ce grade de reclassement. Toute autre option serait inacceptable pour **Force Ouvrière**.

Par ailleurs, contrairement à ce que prétendent certains, le reclassement en C3 des Chefs d'équipes encadrants ne résoudra rien, pour preuve les agents recrutés en C2, tout comme leurs collègues C3 peuvent, en vertu du statut, encadrer ou prendre un poste d'encadrement. En outre, la seule possibilité de recruter au niveau C3 sera le tableau d'avancement avec des taux « pro/pro » très insuffisants, ce qui engendrera inéluctablement une vacance structurelle des postes d'encadrement.

En conclusion, **Force Ouvrière** attend du Directeur Général qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour sortir de cette situation abracadabrantesque.

Force Ouvrière dénonce la lenteur avec laquelle l'établissement s'engage dans la mise en place du télétravail et exige que le calendrier soit resserré afin de permettre une mise en œuvre effective avant l'été 2017.

Force Ouvrière demande un point d'information sur le projet Seine Nord Europe, et plus particulièrement sur la création de la société de projet.

Concernant l'Indemnité Compensatrice Temporaire (ICT), **Force Ouvrière exige** que les personnels de l'EPA puissent bénéficier de dispositions analogues à celles des agents en poste en DREAL, qui vont bénéficier d'un maintien de rémunération pour une durée de 7 ans. En tout état de cause, **Force Ouvrière exige** que les projets de réorganisation actuellement engagés dans les DT soient suspendus tant que les textes relatifs à l'ICT ne seront pas parus, afin que les personnels ne soient pas trompés par des **promesses qui n'engageraient que ceux qui les font**.

Force Ouvrière s'inquiète à l'occasion du passage récent en CTU-Plénier de projets d'arrêtés-listes, des velléités des Directeurs territoriaux de détruire le socle NAS qui avait pourtant fait l'objet, après de dures négociations, d'un accord signé dans ces murs.

Concernant GBCP, **Force Ouvrière tient à vous rappeler** que le CHSCT Central qui s'est tenu le 24 novembre dernier n'a pas rendu d'avis sur le projet présenté, eu égard à l'absence de réponses aux nombreuses questions que nous avons posées concernant les impacts RH. **Force Ouvrière exige** que des instructions soient données sans délai aux Directeurs Territoriaux afin que de véritables concertations soient enfin engagées sur ce dossier.

Dans toute cette morosité, **Force Ouvrière** a pris connaissance avec une satisfaction teintée d'étonnement de la décision que vous avez signée le 31 octobre 2016 relative aux bonifications territoriales d'ISS, en réponse à notre revendication.

Enfin **Force Ouvrière dénonce** la très grande opacité dans laquelle a été réalisée l'harmonisation des coefficients ISS des groupes 2 et 3, avec une note de gestion à peine approuvée et déjà mise au panier, des tableaux tronqués concernant le groupe 2, des baisses d'ISS pour les entrants à titre de cadeau de bienvenue, et pour couronner le tout une réunion dite de concertation qui se limite à une simple information sur les coefficients attribués, sans aucune discussion possible.

**Les DSC Force Ouvrière
de l'EPA-VNF**

